

## MAIRIE :

### **1) AUXILIAIRES DE VIE :**

En début d'année 2017, les auxiliaires de vie de la Mairie ont participé à une campagne de pétitions portant sur :

1/ la revalorisation des compensations lors de services d'astreintes. Les compensations actuelles étant jugées très insuffisantes.

2/ l'augmentation du forfait de déplacement à 20 heures mensuel.

Le forfait en vigueur, de 8 heures mensuel (6 h de déplacements inter-bénéficiaires et 2 h déplacement mairie) ne répondait plus aux nombreux déplacements journaliers effectués par le personnel.

Pour mémoire, le temps de déplacement entre deux bénéficiaires n'est pas comptabilisé comme temps de travail.

Concernant la 1ère revendication dès avril 2017, Monsieur le Maire nous informait « qu'aucune revalorisation du système d'astreinte n'était programmée ».

Alors, que les astreintes sont mises en place dans certains secteurs professionnels, à Monaco aucune loi ne règlemente l'astreinte. La délégation salariée du conseil économique et social a porté un projet de vœu demandant une définition de l'astreinte, et qui a été voté en séance plénière de 2015, et une demande des Syndicats des Services Publics (dont fait partie le SAEC) a également été faite en direction du Gouvernement qui, à ce jour, n'a donné aucune suite sur le sujet.

Concernant la 2ème revendication, les membres du conseil communal réuni le 7 novembre 2017, se sont prononcés favorablement pour une augmentation de la compensation mensuelle des temps de déplacements inter-bénéficiaires passant, ainsi de 6 heures à 13 heures. **Le forfait total passe donc de 8 à 15 heures et cette mesure est entrée en vigueur au 1er janvier 2018.**

**Encore bravo au personnel qui a su se mobiliser pour défendre ses conditions de travail !**

### **2) TICKETS RESTAURANT POUR LA MAIRIE :**

Lors de la tenue des commissions des fonctions communales des 23 janvier, 30 octobre et 14 décembre 2017 votre représentant a de nouveau demandé à pouvoir bénéficier des **Pass Restaurant pour le personnel dont le lieu de travail se situe à Monaco-Ville** ne fréquentant pas la cantine.

A chaque demande, nous nous heurtons à un refus pour des raisons budgétaires (!!!).

## CAISSIERS PISCINE DU STADE LOUIS II

*(Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports)*

Bonne nouvelle pour les caissiers de la piscine du stade Louis II. Suite à notre intervention auprès de la D.E.N.J.S., ils obtiennent notamment les avancées suivantes : un week-end complet sur trois ; application de la loi 800 : récupération du jour férié correspondant au jour de repos ; entretiens avec la hiérarchie durant les heures travaillées (ou si en dehors, ajout d'heures supplémentaires) ; installation de divers équipements pour améliorer les conditions de travail du personnel...

Le S.A.E.C. se réjouit d'avoir obtenu satisfaction sur les revendications proposées.

## LOI SUR LE HARCELEMENT

La loi sur le harcèlement, votée par le Conseil National, est entrée en vigueur depuis le 12 décembre 2017.

Si l'on peut se réjouir qu'un tel texte ait enfin vu le jour à Monaco, nous ne pouvons que regretter que sa substance initiale ait été quelque peu édulcorée par le Gouvernement, et que beaucoup de propositions préventives en aient été exclues, de même que l'égalité homme / femme, sans parler de l'inversion de la charge de la preuve qui incombe à la victime.

Ayant été associés à la délégation de l'USM qui a été entendue sur le sujet par les membres du Conseil National, nous n'avons pas manqué de leur signifier ces remarques importantes.

Nous restons donc très vigilants et vous invitons à nous signaler tout problème de cet ordre dont vous pourriez être victime de la part de vos collègues ou de votre hiérarchie.

## ADHESION EN LIGNE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il vous est désormais possible d'adhérer et de payer votre cotisation syndicale en ligne. Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur le site [www.usm.mc](http://www.usm.mc) et de cliquer sur « adhérer en ligne » et vous laisser guider.



## COTISATION SYNDICALE - DÉDUCTION FISCALE - RAPPEL

Nous vous rappelons que votre **cotisation syndicale est déductible de vos impôts** à hauteur de 66 % si vous êtes imposables au forfait et à 100 % si vous êtes aux frais réels. Elle constitue de plus un crédit d'impôt qui vient en déduction de vos impôts à payer et génère même un remboursement pour les personnes dont les revenus déclarés ne génèrent pas d'impôt (cf notre notice « IMPOTS MODE D'EMPLOI » sur l'espace « Fonction Publique – Bulletins du SAEC »)

## NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL 2018

L'Assemblée Générale du 16 janvier 2018 a élu les membres du **nouveau Conseil Syndical** :

- Nathalie DEBUIRE, Service Informatique, Etat
- Béatrice DOBO, Direction des Affaires Culturelles, Etat
- Christine GIOLITTI, Service de l’Affichage, Mairie
- Jan LOUWERIER, Service Social, Mairie
- Didier MAZERE, Parkings Publics, Etat
- Thierry SAMAR, Education Nationale, Etat
- Brigitte SIMON, Service Social, Mairie

### Bureau :

Béatrice DOBO, Secrétaire Générale,  
Christine GIOLITTI, Secrétaire Générale Adjointe,  
Jan LOUWERIER, Trésorier  
Thierry SAMAR, Archiviste.

**Nous vous rappelons que le SAEC défend tous les personnels de la Fonction Publique d’Etat et de la Commune, que vous soyez fonctionnaires, agent de l’Etat ou suppléant.** Les conseillers syndicaux sont à votre disposition pour tous renseignements et démarches. Ils peuvent également vous assister en cas de conflit avec votre hiérarchie.

## PROCHAINES PERMANENCES :

Au 1<sup>er</sup> étage de l’Union des Syndicats de Monaco – 28 bd Rainier III  
de 14h à 17 h  
*Accès par la gare*

**12 MARS 2018 - 26 MARS 2018 - 16 AVRIL 2018**



[www.saec-monaco.com](http://www.saec-monaco.com)

Mail : [info@saec-monaco.com](mailto:info@saec-monaco.com)

Téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

*Bulletin également disponible sur la Base  
« Informations FONCTION PUBLIQUE » ou intranet  
Mairie*

## BULLETIN D'INFORMATION N° 48

# SALAIRES : DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

*Quelques exemples d'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :*

Frais bancaires	+ 13 %	Gaz	+ 7 %
Carburant	+ 12 %	Forfait hospitalier	+ 15 %
Assurance	+ 3 à + 5 %	Electricité	+ 17 %
Mutuelle	+ 5 %	Cantine scolaire	+ 1 à + 3%
Timbres	+ 10 %	CSG	+ 1,7 %

## Augmentation de salaire de la Fonction Publique :

# + 0,5 %

Depuis 2010, le SAEC demande une revalorisation générale **conséquente** des traitements de la Fonction Publique.

Nous avons également demandé, en date du 3 octobre 2017 l'augmentation de la valeur faciale du **PASS RESTAURANT** de 1 euro, celle-ci n'ayant plus bougé depuis 2014 (soit une augmentation + 0,25 cts par an, ce qui nous paraissait raisonnable...) pour accroître notre pouvoir d'achat.

La réponse a été **négative** ! Vous pourrez prendre connaissance de la justification donnée par le Gouvernement en consultant l'intégralité du courrier sur notre site internet dans la rubrique « *les courriers importants* ».

Vous pourrez aussi, pour mémoire, lire la réponse du Ministre d'Etat, datant de 2016, expliquant avec force de détails la raison de la « non augmentation » des salaires de la Fonction Publique de janvier 2015 à juillet 2017... date à laquelle nos salaires ont été « **grassement** » majorés de 0,8 % !!!

**Février / Mars 2018**